



infos

Bassin versant

Bulletin
d'informations
agricoles

Contrat de bassin versant de la Rivière de Pont-l'Abbé

Janvier 2009 - n° 50

Le bassin versant de la rivière de Pont-l'Abbé : territoire étendu

La fin d'année 2008 s'est traduite par l'extension du territoire du bassin versant jusqu'à l'estuaire. 14 communes et 120 agriculteurs sont désormais concernés par la reconquête de la qualité de l'eau soit 50 agriculteurs de plus et 3 000 hectares de SAU. Cette redéfinition du territoire émane de la DCE (Directive cadre sur

l'eau) qui demande le bon état écologique de tous les cours d'eau. Nous ne raisonnons plus uniquement « eau potable », mais « grande masse d'eau » et bassin versant hydrographique. La nouvelle carte du bassin versant englobe donc à présent tous les affluents jusqu'à la mer.

Des aides aux agriculteurs

Des mesures agro-environnementales sont déjà proposées sur le haut du bassin versant. Des mesures identiques sont maintenant accessibles aux agriculteurs du sud du bassin versant. Ces mesures

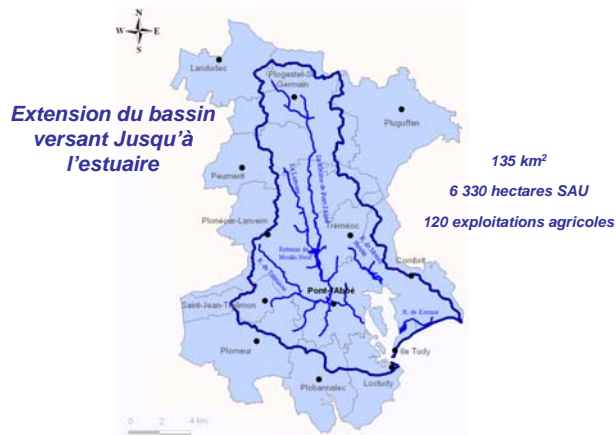
reposent sur le volontariat. Elles sont proposées pour aider à ajuster les pratiques agricoles. Rien ne sera imposé aux agriculteurs, il n'y aura pas de contraintes supplémentaires.

Des agriculteurs et élus référents

Des actions sont menées sur le bassin versant de la rivière de Pont-l'Abbé depuis 1993. Depuis le début, nous avons mis en place une Commission Professionnelle Agricole (CPA) constituée d'agriculteurs du bassin versant. La Communauté de Communes et la Chambre d'Agriculture s'appuient sur la CPA pour construire les programmes d'action, les réorienter si besoin. Nous souhaitons continuer à travailler de cette façon. De nouveaux agriculteurs, répartis sur les communes du Pays Bigouden Sud, sont venus étoffer le groupe.

Si d'autres volontaires souhaitent nous rejoindre, ils sont les bienvenus. La Communauté de Communes met

également en place des référents élus par commune qui seront des relais entre les agriculteurs et elle.



Contact C.C.P.B.S.
Karine FAUCONIER - Tél. direct 02 98 87 14 42
17, route de Quimper - BP 126 - 29120 Pont-l'Abbé
Fax 02 98 82 37 93
eau@cc-pays-bigouden-sud.fr

Contact / CHAMBRE D'AGRICULTURE
Sophie BOURHIS - Tél. direct 02 98 52 49 05
5, allée Sully - 29322 Quimper Cedex
Tél. 02 98 52 49 00 - Fax 02 98 52 49 67
sophie.bourhis@finistere.chambagri.fr

MAE : mesures possibles sur l'Amont du bassin versant

Surfaces en herbe	<ul style="list-style-type: none"> Gestion extensive des parcelles en herbe <p>228,86 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : limiter la fertilisation (40 UN/ha) et la pression du pâturage sur des parcelles en herbe proches de cours d'eau</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des prairies humides <p>214,48 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : assurer un entretien cohérent en rapport avec les capacités et les contraintes d'exploitation des zones humides (pas de fertilisation)</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Conversion en herbe de surface en culture avec fertilisation <p>386,86 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : faire passer en herbe des parcelles ou des bandes proches de cours d'eau et actuellement exploitées en cultures (maïs, céréales, légumes...)</p>
Entretien bocage	<ul style="list-style-type: none"> Entretien mécanique des haies pour 1 côté de la haie <p>0,19 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : entretien régulier des haies de façon exclusivement mécanique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Entretien mécanique des haies pour 2 côtés de la haie <p>0,34 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : entretien régulier des haies de façon exclusivement mécanique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Entretien mécanique des talus nus pour les 2 côtés du talus <p>0,10 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : entretien régulier des talus nus de façon exclusivement mécanique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Entretien mécanique des talus plantés pour les 2 côtés du talus <p>0,44 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : entretien régulier des talus plantés de façon exclusivement mécanique</p>
Surfaces en cultures *	<ul style="list-style-type: none"> Réduction globale de l'emploi de produits phytosanitaires <p>88 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires par des réductions de doses et la mise en place de techniques alternatives (appui et conseils obligatoires financés).</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Réduction globale des intrants <p>225 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : en plus des produits phytosanitaires un plafond de fertilisation à 140 UN totale/ha est fixé sur les parcelles engagées</p> <p>* <i>Nota bene</i> : seule une part des surfaces peut être engagée.</p>

MAE : mesures possibles sur l'Aval du bassin versant

Surfaces en herbe	<ul style="list-style-type: none"> Gestion extensive des parcelles en herbe <p>228,86 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : limiter la fertilisation (40 un/ha) et la pression du pâturage sur des parcelles en herbe proches de cours d'eau</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion extensive des parcelles en herbe <u>sans</u> fertilisation (pâturage autorisé) <p>261,00 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : gérer et entretenir sans fertilisation azotée des prairies situées dans des zones sensibles.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Conversion en herbe de surface en culture avec fertilisation <p>386,86 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : faire passer en herbe des parcelles ou des bandes proches de cours d'eau et actuellement exploitées en cultures (maïs, céréales, légumes...) tout en limitant la fertilisation (40 UN/ha) et le chargement (0,8 UGB/ha)</p>
Surfaces en herbe	<ul style="list-style-type: none"> Conversion en herbe de surface en culture <u>sans</u> fertilisation (pâturage autorisé) <p>419,00 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : faire passer en herbe des parcelles ou des bandes proches de cours d'eau et actuellement exploitées en cultures (maïs, céréales, légumes...) puis les entretenir sans fertilisation.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Entretien mécanique des haies pour 1 côté de la haie <p>0,19 €/ml/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : entretien régulier des haies de façon exclusivement mécanique</p>
Entretien bocage	<ul style="list-style-type: none"> Entretien mécanique des haies pour 2 côtés de la haie <p>0,34 €/ml/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : entretien régulier des haies de façon exclusivement mécanique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Entretien mécanique des talus nus pour les 2 côtés du talus <p>0,10 €/ml/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : entretien régulier des talus nus de façon exclusivement mécanique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Entretien mécanique des talus plantés pour les 2 côtés du talus <p>0,44 €/ml/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : entretien régulier des talus plantés de façon exclusivement mécanique</p> <p><i>NB : quelques variantes existent concernant la fréquence de l'entretien (un passage tous les 5 ans ou deux passages tous les 5 ans)</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> Entretien mécanique des talus nus pour les 2 côtés du talus <p>0,10 €/ml/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : entretien régulier des talus nus de façon exclusivement mécanique</p>
Surfaces en cultures *	<ul style="list-style-type: none"> Limitation de la fertilisation azotés totale <p>137 €/ha/an</p> <p><u>PRINCIPE</u> : en plus des produits phytosanitaires un plafond de fertilisation à 140 UN totale/ha est fixé sur les parcelles engagées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Implantation de cultures intermédiaires <p>86 €/ha</p> <p><u>PRINCIPE</u> : implantation d'un couvert végétal en période hivernal. Couverts non fertilisés, non pâturés et détruits de façon mécanique.</p> <p>* <i>Nota bene</i> : une part minimale des surfaces doit être engagée.</p>

Les points forts de 2008

Echange amiable : réunion à Plogastel-St-Germain

Au mois de mai avait lieu à Plogastel-St-Germain une réunion animée par Olivier Caroff, conseiller foncier à la Chambre d'Agriculture. Nous vous invitons à faire le point sur les différentes procédures de réorganisations foncières entre exploitations.

Les échanges sont possibles, sans perdre ses DPU pour peu que les surfaces échangées

soient équivalentes. La forme de la parcelle, la distance d'un îlot cultural par rapport au siège d'exploitation ont des conséquences sur les coûts de mécanisation. Ce poste est à regarder de près puisqu'il représente 50% des charges de structure, le carburant représentant à lui seul 40% des charges de mécanisation (étude de groupe données CER).

Binage : Juin 2008, une démonstration sur maïs



La CUMA du Roch à Tréméoc a investi cette année dans une bineuse polyvalente permettant de biner le maïs et les légumes. Les réglages sont faits, la prise en main de la machine aussi. 40 ha de maïs binés, c'est un début. En 2009 se sera le double. Il reste à affiner la technique sur haricot.

Vous étiez une quinzaine le 19 juin 2008 pour une démonstration sur maïs au GAEC de Keryennec. La caméra guide la machine qui suit parfaitement les virages, tout en roulant à 10-12 km/h. Le désherbage est réussi, les parcelles les plus lourdes, ayant subi de la battance après les gros orages du mois de mai,

ont également été binées. Gilbert Jeannes dit trouver une différence après le passage de la bineuse : « *le maïs qui avait du mal est beaucoup mieux* ».

Depuis 10 ans, nous vous avons proposé des démonstrations de différents matériels de désherbage mécanique sur le bassin versant, la bineuse mixte qui traite sur le rang et bine l'interang, la houe rotative qui permet de décroûter les sols, la herse étrille moins facile à utiliser. Malgré tout, aujourd'hui les utilisateurs ne sont pas nombreux sur le bassin versant. Il s'agit en effet d'une solution parmi d'autres pistes (réduction de doses, gestion des rotations, travail du sol en faux semis...) pour utiliser moins de produits phytosanitaires.

Mais le contexte change : le grenelle de l'environnement, la disparition de nombreux produits, leurs coûts et les impasses techniques font que dans certaines productions, le « tout chimique » ne suffit plus à maîtriser les mauvaises herbes.

Sans faire preuve de paranoïa nous devons nous poser la question : demain aurons-nous le choix ? Dix années de test sur le bassin versant permettent de connaître ce qui marche et les limites du désherbage mécanique.

Assemblée générale du bassin versant

Le 17 octobre était organisée notre rencontre annuelle entre les agriculteurs du bassin versant et les élus du territoire. 35 personnes étaient rassemblées au restaurant Coat Hellen à Plonéour Lanvern. Joël Piété, élu de la communauté de communes en charge du dossier « eau » nous a fait un bilan des actions passées et a rappelé les bons résultats de la qualité

de l'eau. Mais de nouveaux engagements sont à tenir en 2015 avec le bon état écologique des masses d'eaux. Cette réunion a informé les agriculteurs sur les nouvelles limites du bassin versant et la construction d'un SAGE (Schéma



d'aménagement et gestion de l'eau ». La soirée s'est terminée autour d'un repas convivial qui a permis de continuer les discussions.

La communauté de communes et la Chambre d'Agriculture du Finistère vous souhaite, à vous et à votre famille, nos meilleurs vœux pour l'année 2009